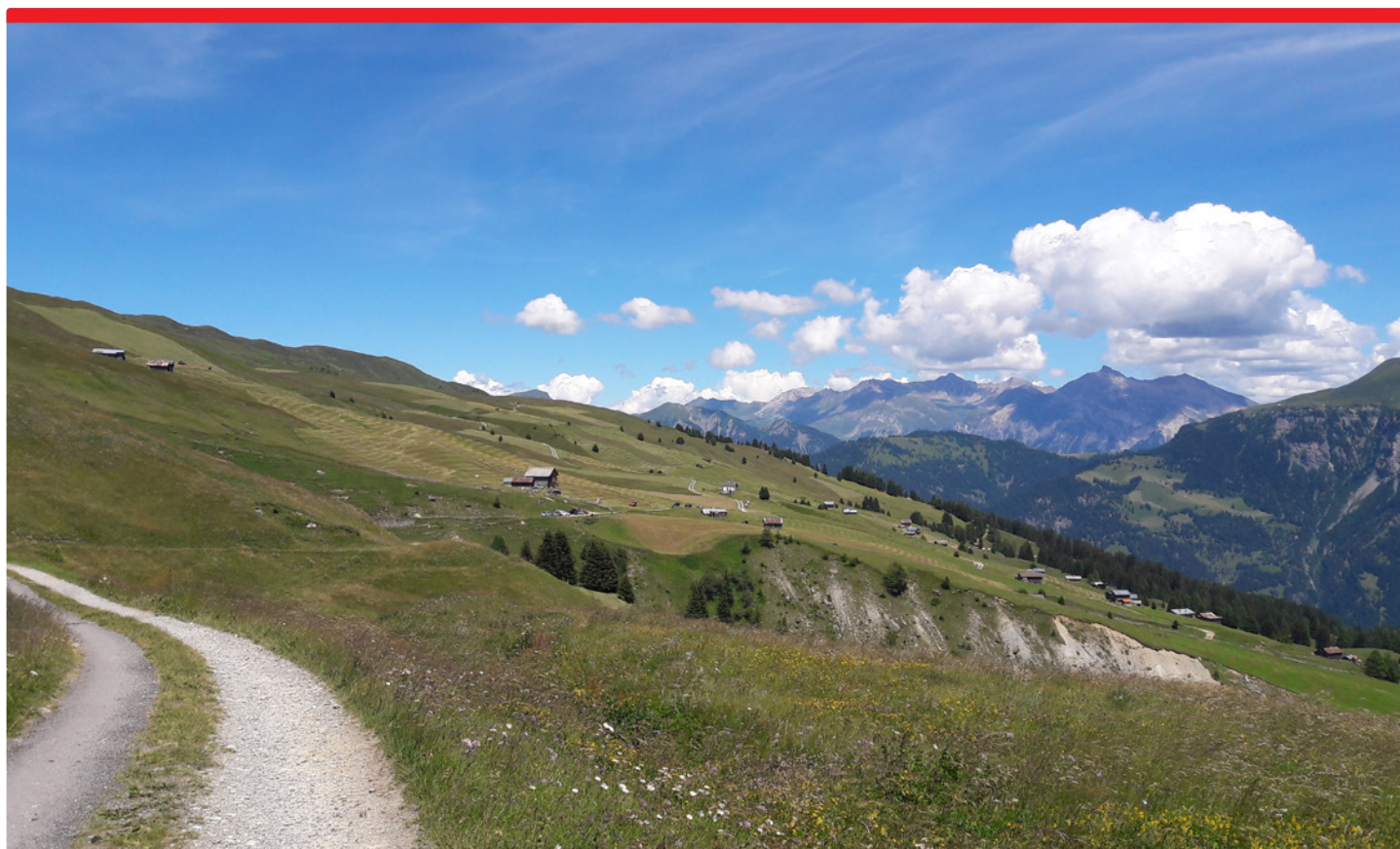




Une mosaïque de prairies et de pâturages fleuris. Depuis des siècles, l'homme façonne ce paysage agricole varié. Il s'agit à la fois d'un haut lieu de biodiversité et d'un patrimoine culturel traditionnel. Schamserberg (GR) © Claire Lischer

Conservation des nicheurs prairiaux dans les régions de montagne et d'estivage en Suisse

Les prairies et les pâturages d'altitude constituent des habitats précieux, riches en biodiversité. Ils offrent un refuge à de nombreuses espèces menacées, notamment aux oiseaux des prairies, qui se sont raréfiés, voire ont complètement disparu du Plateau. Les espèces d'oiseaux nicheurs au sol suivantes sont présentées ici : le tarier des prés, l'alouette des champs, l'alouette lulu, le pipit des arbres, le pipit farlouse, la caille des blés et le râle des genêts. Les herbages sont soumis à une pression croissante, que ce soit en raison de l'intensification des pratiques agricoles, de projets d'infrastructures ou à l'inverse de l'embroussaillage des zones difficiles d'accès. Les mesures les plus efficaces pour préserver leur qualité écologique et promouvoir la biodiversité sont des mesures à grande échelle telles que la fauche tardive des prairies extensives ou des pâturages à faible pression de pâture. Cette fiche technique donne un aperçu des espèces concernées et de leurs besoins en matière d'habitat et montre comment mettre en œuvre des projets et des mesures de conservation efficaces.



Prairies et pâturages d'altitude – un habitat précieux et menacé

Les prairies fleuries et les pâturages variés de montagne constituent des refuges très importants pour de nombreuses espèces, en particulier pour les oiseaux devenus rares ou disparus en plaine.

Les habitats adaptés aux nicheurs prairiaux sont de vastes paysages ouverts ou semi-ouverts, abritant une végétation variée et riche en fleurs, une grande diversité structurale ainsi que des insectes en abondance. Ces habitats sont traditionnellement créés par une exploitation extensive.

Aujourd'hui, les prairies et les pâturages riches en espèces sont menacés, même en altitude. De plus en plus de prairies sont fertilisées, voire irriguées, ce qui entraîne une fauche de plus en plus précoce et fréquente et la destruction des nichées. De plus, une exploitation plus intensive conduit à un couvert végétal plus dense et moins structuré, à une diminution de la diversité et de l'abondance en insectes, ainsi qu'à une accessibilité réduite des proies pour les oiseaux.

En raison de la pression croissante de l'intensification des pratiques agricoles et du changement climatique, les populations d'oiseaux des prairies se concentrent de plus en plus vers les régions d'estivage. Pour le tarier des prés par exemple, environ 60 % des zones de nidification potentielles – soit quelque 2000 km² – se trouvent en zone d'estivage. Cependant,



En peu de temps, les zones herbagères ont subi des modifications radicales. Au cours des dernières décennies, de nombreuses prairies riches en espèces (au premier plan) ont été transformées en prairies fourragères pauvres en espèces, généralementensemencées (à l'arrière-plan). Cette évolution a également touché les régions de montagne, où 95 % des prairies étaient fleuries en 1950, contre seulement 2 % de nos jours. © Verena Keller

la région d'estivage ne fait pas partie de la surface agricole utile (SAU), raison pour laquelle pratiquement aucune mesure de conservation n'a été définie jusqu'ici pour cette zone dans le cadre de la politique agricole. Il existe certes des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), mais les mesures spécifiques en faveur des oi-

seaux des prairies font largement défaut.

Outre l'intensification, l'abandon de l'exploitation peut entraîner un reboisement trop important et avec lui la perte supplémentaire d'habitat pour les oiseaux des prairies. Ces derniers dépendent donc d'une exploitation agricole extensive pour préserver leurs aires de nidification.



L'abandon de l'exploitation peut entraîner l'embroussaillage et le reboisement dans les régions de montagne, ce qui entraîne la perte d'habitats pour les nicheurs prairiaux (à gauche). Sur l'alpage de Dötra (TI), les arbustes nains ont été éliminés afin de contrer cette évolution (à droite). Par la suite, les prairies récupérées doivent être exploitées régulièrement de manière extensive. © Nicolas Sironi et Giovanni Gandini



Protéger les nicheurs prairiaux – Mesures et instruments de mise en œuvre

Bien que les espèces d'oiseaux des prairies décrites ici se distinguent par leurs exigences spécifiques en matière d'habitat (paysage ouvert ou semi-ouvert, types de perchoirs ; voir portraits d'espèces), elles souffrent toutes d'une exploitation agricole intensive et bénéficient d'une fauche tardive ou d'une faible pression de pâture durant la période de reproduction. Les nicheurs prairiaux ont besoin de mesures de conservation à long terme et à grande échelle. Il est essentiel de conseiller et d'accompagner les exploitant(e)s pour garantir la réussite de projets de conservation. Des séances d'information, notamment dans les écoles d'agriculture, des visites sur le terrain ainsi que de brefs comptes-rendus réguliers dans les médias locaux favorisent la motivation des participant(e)s.

Les mesures les plus importantes pour la conservation des nicheurs prairiaux menacés sont décrites ci-après. Des instruments de mise en œuvre sont également présentés à l'aide d'exemples concrets de projets régionaux.

Identifier les zones de présence avérée et potentielle

La connaissance des populations locales est primordiale pour la conservation des nicheurs prairiaux. La Station ornithologique suisse a développé des cartes à haute résolution spatiale qui indiquent les zones de présence avérée et potentielle de cinq espèces d'oiseaux menacés dans les herbages des zones de montagne (ZM) I-IV et de la région d'estivage (Lischer et al. 2025*). Dans les zones de présence potentielle, des relevés devraient être réalisés afin de vérifier quelles espèces sont effectivement présentes. Les données sur la présence avérée aident les acteurs de la protection de la nature et du paysage dans différents contextes :

- » Délimiter des zones prioritaires pour la conservation des oiseaux des prairies (p. ex. dans le cadre de projets de biodiversité régionale et de qualité du paysage BrP dès 2028, voir exemple de la vallée de Conches)

- » Planifier des mesures de conservation ainsi que leurs contrôles d'efficacité (p. ex. dans le cadre de plans d'action ou de projets locaux de conservation).

- » Planifier l'aménagement du territoire (p. ex. lors de la révision de plans directeurs, de plans d'affectation des zones ou de la mise en place de l'infrastructure écologique ; voir exemple canton VS)

- » Identifier d'éventuels conflits d'intérêts dans le cadre de projets d'infrastructures et d'améliorations foncières (voir exemple Prà Grand).

Les cartes et documents d'accompagnement sont disponibles gratuitement en ligne et mis à jour périodiquement.

Cartes nicheurs prairiaux :



Préservation de l'habitat (mesure à grande échelle)

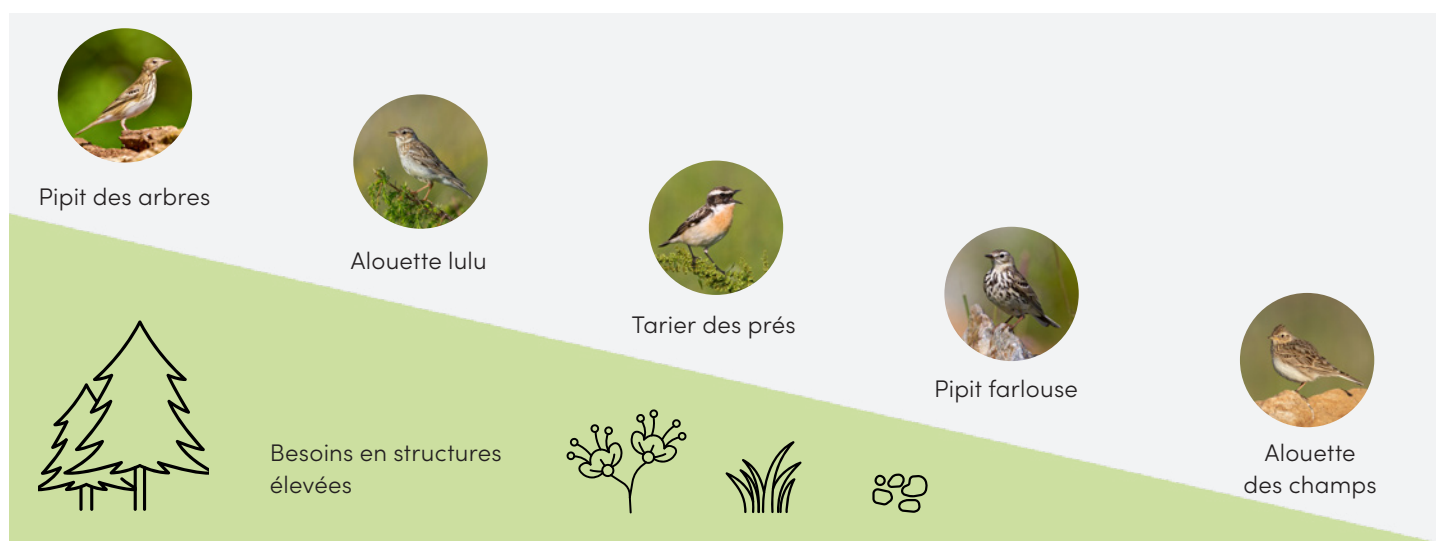
Dans les zones de nidification, il est nécessaire de pratiquer une exploitation extensive des herbages sur de grandes surfaces afin que les populations se maintiennent ou augmentent à long terme. Les points suivants doivent être pris en compte :

- » Grande superficie/vaste étendue : Plus la zone est grande, mieux c'est. Les zones prioritaires devraient avoir une surface minimale de 15 ha et comporter une proportion d'au moins 60 % de prairies fauchées tardivement, si possible contiguës. Dans un rayon de deux kilomètres autour des populations existantes, il convient également de garantir un nombre suffisant de prairies fauchées tardivement pour garantir leur connectivité.
- » Préserver l'aspect ouvert du paysage : L'alouette des champs, le pipit farlouse et le tarier des prés évitent les structures élevées telles que les arbres ou les forêts.



Les régions d'estivage n'étaient jusque-là pas considérées comme des habitats de prédilection pour les oiseaux des prairies. Les cartes de potentiel ainsi que des relevés réalisés dans plusieurs régions montrent que leur importance a été sous-estimée. Afin de développer des mesures de conservation appropriées, des études supplémentaires sont nécessaires. Piora (TI) © Yann Rime

* Lischer, C., N. Huber, S. Michler & U. G. Kormann (2025) : Cartes de potentiel des nicheurs prairiaux dans les régions de montagne et d'estivage. Informations et instructions pour l'utilisation des cartes. Station ornithologique suisse, Sempach.



Les oiseaux des prairies ont des exigences différentes en matière de structure du paysage. L'alouette lulu et le pipit des arbres préfèrent les paysages semi-ouverts, tandis que l'alouette des champs, le pipit farlouse, le tarier des prés, la caille des blés et le râle des genêts (© Marcel Burkhardt) préfèrent les espaces très ouverts sans structures élevées. Pour plus d'informations sur les exigences spécifiques à chaque espèce, voir les portraits d'espèces à la fin du document. © Claire Lischer, Anatole Gerber, Simon Hohl, Lea Megali, C. Lischer, Markus Jenny

Si la présence isolée d'arbustes nains est tolérée, les arbres doivent être éliminés à un stade précoce en fonction des espèces cibles (voir figure ci-dessus).

» Exploitation des prairies :

La date à partir de laquelle la première fauche peut avoir lieu pour permettre aux nicheurs au sol d'élever leurs jeunes dépend de la région et de l'altitude, mais n'a généralement pas lieu avant le 15 juillet. Cela correspond à la date de fauche officielle pour les prairies extensives et peu intensives dans les zones de montagne III-IV.

» Exploitation des pâturages :

Il convient de privilégier une pâture extensive avec une charge en bétail comprise entre 0,3 et 0,8 UGB/ha. Pendant l'estivage, un pâturage continu sur une grande surface est plus favorable à la biodiversité qu'un pâturage tournant avec de petits parcs (bétail présent pendant quelques jours à deux semaines),

dans lesquels la pression de pâture est plus homogène et parfois très élevée.

- » Les pratiques suivantes doivent être évitées : nivellements de terrain, utilisation de girobroyeurs, d'épareuses ou de produits phytosanitaires, paillage à grande échelle, irrigation artificielle et réensemencements pour augmenter le rendement, apport d'engrais minéraux, du commerce ou ne provenant pas de l'alpage. Le fumier doit être préféré au lisier.

Aménagement de structures (mesures ponctuelles)

Les structures (p. ex. buissons, arbres isolés, bandes herbeuses non fauchées, fossés humides avec végétation herbacée haute) sont souvent utilisées comme perchoirs pour chanter ou chasser. Comme les besoins en structures varient en fonction des espèces présentes (voir figure ci-dessus), un conseil spécialisé est recommandé.

- » Groupes d'arbustes et arbres isolés : optimiser l'habitat en fonction des espèces présentes. Les buissons épineux sont particulièrement précieux.

- » Conserver les landes à arbustes nains dans les zones d'estivage : au-dessus de la limite forestière (entre 1800 et 2400 m d'altitude), les tariers des prés colonisent les pelouses alpines parsemées d'arbustes nains. Cette mosaïque de milieux offre des conditions favorables à la nidification et à la recherche de nourriture.

- » Laisser des bandes herbeuses refuges non fauchées, aménager et entretenir des bandes riveraines et/ou des ourlets herbacés (sur 10 à 20 % de la zone prioritaire pour favoriser l'offre en insectes et en perchoirs). Faucher les ourlets herbacés tous les 2 à 3 ans à la fin de l'été. Dans les pâturages, assurer la création de refuges non pâturés par le bétail par mise en défens.



En cas de doute, il convient de privilégier les structures basses (max. 1 à 2 m de haut) plutôt que les hautes, car elles sont tolérées par tous les oiseaux des prairies. Cependant, ces mesures ponctuelles ne suffisent pas à elles seules pour préserver la qualité du milieu. Une préservation de l'habitat à grande échelle est indispensable à cet effet.

Protection des nids

Les nids de tarriers des prés localisés sont marqués en accord avec les exploitant(e)s. Un rayon de min. 30 m autour du nid n'est pas fauché ou est clôturé jusqu'à ce que les jeunes aient pris leur envol. La perte de rendement est indemnisée. La protection des nids augmente le succès de reproduction, mais est laborieuse, impossible à mettre en œuvre à grande échelle et ne suffit pas à elle seule : sans mesure supplémentaire, la qualité de l'habitat continue de se détériorer. La protection des nids est particulièrement utile là où il n'est pas possible de conclure à court terme des contrats prévoyant une fauche tardive et où il existe encore des populations de tarriers des prés qui contribuent à la mise en réseau ou sont adjacentes à des habitats appropriés.

Une autre approche consiste à épargner des surfaces d'au moins 1 ha autour

des centres de territoires du tarier des prés (déterminés après trois visites) lors de la fauche (ou mettre en défens dans les pâturages) sans connaître l'emplacement exact des nids. Cette mesure de « protection des territoires » est préférable à la protection des nids lorsqu'il n'est pas possible de préserver l'habitat sur une plus grande superficie. Les couvées de rôles des genêts sont protégées de manière similaire (voir portrait de l'espèce).

Contrôles d'efficacité

Les contrôles d'efficacité examinent si les projets ou les mesures de conservation ont l'effet escompté, c'est-à-dire maintenir ou augmenter les populations nicheuses.

Avant la mise en œuvre de mesures, il convient de cartographier la situation initiale afin de vérifier la présence et de quantifier les effectifs de nicheurs prairiaux. À cette fin, trois passages sont effectués entre le 10 mai et le 15 juillet environ (à l'exception de l'alouette lulu : à partir de fin mars). Les cartographies sont généralement réalisées selon la méthode MONiR (monitoring des oiseaux nicheurs répandus). Dans la mesure du possible, tous les oiseaux des prairies doivent être relevés. Les espèces absentes sont également consignées. À l'aide de ces car-

tographies de territoires et de conseils d'experts, les espèces présentes, la zone prioritaire pour leur conservation ainsi que les mesures correspondantes sont définies.

Des relevés répétés à intervalles de 2 à 3 ans après la mise en œuvre des mesures évaluent le succès et la durabilité de leur effet.

Sensibilisation et relations publiques

En fonction de la pression exercée par les activités de loisirs dans une zone prioritaire, il est conseillé d'informer la population par le biais d'articles dans les médias locaux, d'excursions, de conférences, etc. Cela permet également d'améliorer la compréhension des besoins de ces oiseaux et l'acceptation des mesures prises.

De plus, les zones de nidification des oiseaux des prairies ne se trouvent souvent pas dans des zones protégées. Les chiens en liberté peuvent perturber leur reproduction. Il peut être utile d'orienter les visiteurs de manière ciblée, notamment à l'aide de panneaux d'information temporaires placés à des endroits stratégiques (par exemple à côté des poubelles et distributeurs de sacs pour déjections canines), recommandant de tenir les chiens en laisse.



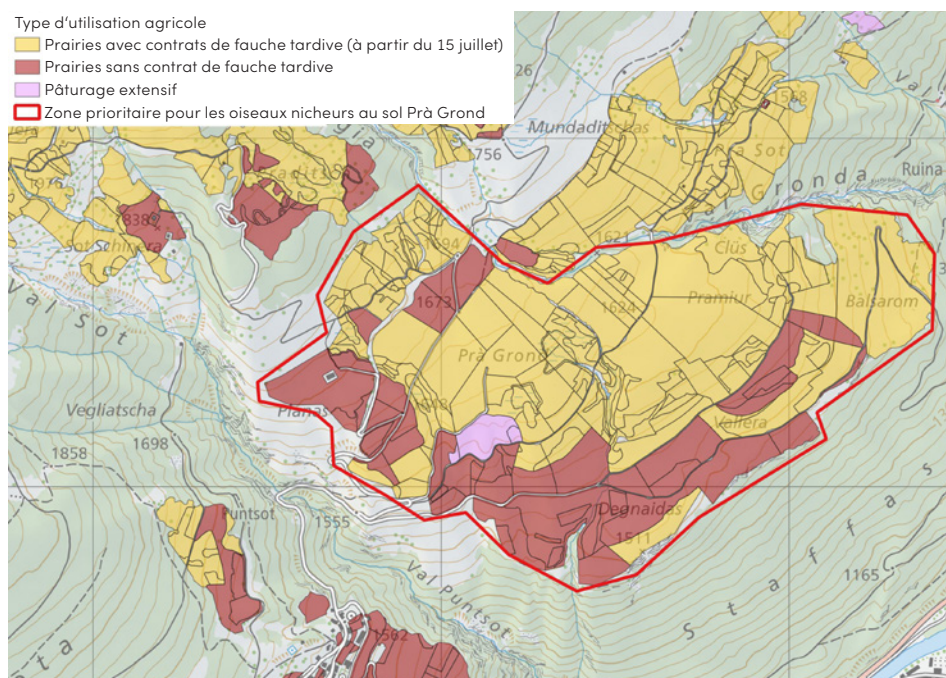
Sensibiliser la population : excursion scolaire dans le royaume des oiseaux des prairies en Basse-Engadine (à gauche, © Andrina Herren), panneaux d'information sur le tarier des prés dans une zone de nidification (au centre, © Andrina Herren) et spécifiquement destinés aux propriétaires de chiens (à droite, © Pro Natura Argovie).



Conservation des nicheurs prairiaux : exemples pratiques issus de différentes régions de Suisse



Sur le versant sud entre Münster et Geschinen se trouve l'une des quatre grandes zones de prairies (100 ha) avec 70 % de surfaces fauchées tardivement (à partir du 15 juillet). La population de tairiers de prés y est stable depuis le début du projet (2025 : 63 couples nicheurs). La différence entre les surfaces exploitées de manière intensive (vert clair) et celles fauchées tardivement est également bien visible en juillet grâce aux différences de couleurs. © Claire Lischer



Zone prioritaire pour la conservation des oiseaux des prairies près de Prà Grond à Tschlin (GR).
© swisstopo

1 Projet de mise en réseau de la vallée de Conches (VS)

Dans la haute vallée de Conches (VS), l'habitat du tairier des prés est favorisé de manière ciblée dans le cadre du projet de mise en réseau agricole pour les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Depuis 2015, quatre zones prioritaires d'au moins 20 ha chacune ont été délimitées pour le tairier des prés en tant qu'espèce cible. L'objectif est de maintenir ou augmenter la population nicheuse. Au moins 50 % de la superficie totale d'une zone de promotion doit être déclarée comme surface sous contrat de mise en réseau, principalement des prairies extensives et peu intensives, mais aussi des pâturages extensifs. La date de fauche est fixée au 15 juillet (conformément à l'ordonnance sur les paiements directs, ZM III-IV).

Les conditions supplémentaires sont les suivantes : pas d'irrigation, pas d'épandage de lisier ou d'engrais du commerce (uniquement fumier ou compost), interdiction des faucheuses-conditionneuses et de l'ensilage (afin de préserver les insectes). La qualité botanique ne doit pas se détériorer pendant la durée du contrat et les éléments structurels existants doivent être conservés.

2 Améliorations foncières - Dates de fauche inscrites au registre foncier à Prà Grond, Tschlin (GR)

Les projets d'améliorations foncières peuvent entraîner une intensification des pratiques agricoles. Souvent, les études d'impact sur l'environnement et les « mesures de compensation écologiques » sont insuffisantes, car trop limitées en superficie ou tout simplement mal localisées. Pour y remédier, des « mesures de conservation » (maintien de la biodiversité et des habitats) devraient être convenues dès le début d'une amélioration foncière.

Dans le cadre de l'amélioration foncière à Tschlin (GR), une charge foncière de droit public, inscrite au registre foncier, a permis de garantir une date de fauche tardive (à partir du 15 juillet). La « zone prioritaire pour les oiseaux nicheurs au sol Prà Grond » à l'est de Tschlin a ainsi été préservée. Depuis lors, cette zone abrite une population stable de tairiers des prés (2024 : 65 territoires).



Un pâturage extensif favorise une structure hétérogène de la végétation : les alouettes lulu et les pipits des arbres cherchent leur nourriture dans les zones clairsemées et construisent leurs nids dans les zones plus denses. La faible pression de pâture permet en outre l'apparition de jeunes buissons et arbres, favorisant ainsi le rajeunissement naturel des bosquets dans les pâturages. Ces structures sont utilisées comme postes de chant. © Marco Pilati

3 Contrats de protection de la nature (LPN) dans les pâturages jurassiens - Conservation de l'alouette lulu et du pipit des arbres dans les parcs naturels

Les parcs naturels régionaux du Chasseral (NE/BE) et de Thal (SO) mènent des projets de conseil aux agriculteurs, afin de mettre en œuvre des mesures dans les pâturages boisés. Une gestion des pâturages adaptée aux espèces cibles est principalement garantie par des contrats LPN.

Une certaine présence d'arbustes et d'arbres est favorable à l'alouette lulu et au pipit des arbres. Si le boisement devient trop dense, des mesures d'entretien sélectives sont mises en œuvre à l'aide de travaux forestiers. Une fauche ciblée de pâturages et prairies améliore encore l'hétérogénéité de l'habitat. Sur les sites maigres, où les structures sont presque

totale absent, des plantations d'arbres peuvent être réalisées et des tas de pierres et de branches ainsi que des murs en pierres sèches aménagés (avec les matériaux disponibles sur place).

4 Zones agricoles protégées : une approche en matière d'aménagement du territoire issue du canton du Valais

Pour le canton du Valais, des cartes de répartition spécifiques ont été élaborées pour certaines espèces prioritaires des milieux agricoles ouverts, dont le tarier des prés et l'alouette des champs. Elles constituent une base importante pour ancrer la protection des nicheurs prairiaux dans le plan directeur cantonal et dans les plans d'affectation communaux. Les « zones agricoles protégées » (art. 18, al. 1, LAT et art. 32 LATC) constituent un

instrument approprié d'aménagement du territoire. Elles comprennent « les surfaces agricoles qui, en raison de leur caractère particulier ou de leur beauté, méritent d'être protégées. L'utilisation agricole reste leur affectation principale ». Ces deux conditions sont remplies par l'habitat des oiseaux des prairies, c'est-à-dire les prairies et les pâturages exploités de manière extensive. En outre, le caractère ouvert de ces paysages doit être préservé, ce qui est essentiel pour certains nicheurs au sol. Au niveau local, les conditions d'utilisation (y compris les modalités d'exploitation telles que les dates de fauche) peuvent être fixées dans les règlements communaux sur les constructions et l'affectation du sol.



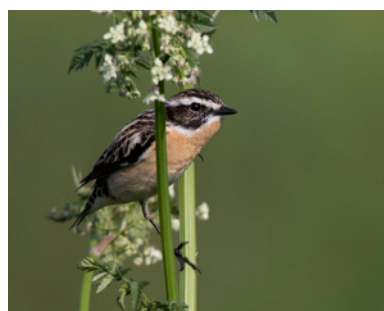
PORTRAITS D'ESPÈCES

Les espèces d'oiseaux présentées ici sont des habitants typiques des prairies et pâturages riches en structures. Vous trouverez de plus amples informations sur leur biologie, leur répartition et l'évolution de leurs populations ici :

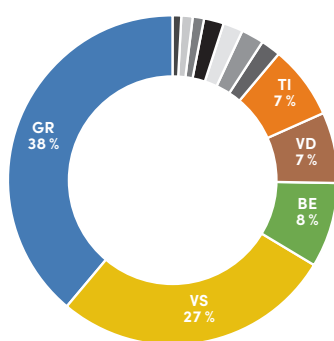
www.vogelwarte.ch/fr/les-oiseaux-de-suisse



Les diagrammes circulaires indiquent la proportion estimée de territoires dans les zones de montagne et les régions d'estivage par canton (effectifs nicheurs 2013-2016). La proportion de territoires dans les zones de plaine et de collines (abrégée « en plaine ») est hachurée et n'est pas répartie par canton.



© Marcel Burkhardt



TARIER DES PRÉS *SAXICOLA RUBETRA*

Effectifs nicheurs :	5000-7000 couples
Liste rouge CH (2021) :	vulnérable (VU)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	oui
Comportement migrateur :	migrateur au long cours
Période de nidification :	mi-mai à mi-août



Exigences en matière d'habitat :

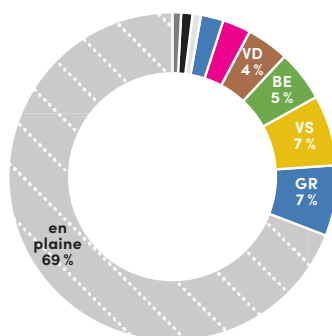
- » Aujourd'hui, on ne le trouve presque plus qu'à haute altitude dans les Alpes et marginalement dans le Jura.
- » Il niche de préférence dans les prairies ouvertes et riches en structures des régions de montagne et dans les pâturages d'estivage diversifiés.
- » Il colonise également les zones humides et les landes alpines à arbustes nains.
- » Les perchoirs qui dépassent de la végétation des prairies sont importants.
- » Le nid est situé dans une végétation plus dense et plus haute, mais l'oiseau a besoin d'une végétation clairsemée pour chercher sa nourriture.
- » Les tariers des prés préfèrent s'installer à proximité les uns des autres (attraction sociale) et sont fidèles à leur site de nidification. Il est donc essentiel de préserver les populations existantes.

Mesures de conservation :

- » Définir des zones prioritaires (pour la conservation de l'espèce) situées à min. 100 m de la forêt.
- » Maintenir ou mettre en place une exploitation agricole extensive avec fauche tardive sur au moins 60 % des herbages de la zone prioritaire. Première coupe à partir du 15 juillet (ZM III-IV).
- » Maintenir ou mettre en place une pâture extensive avec une faible charge en bétail dans les zones d'estivage.
- » Intégrer les populations situées dans un rayon de 2 km dans les mesures (attraction sociale).
- » Maintenir des bandes herbeuses refuges non fauchées, buissons isolés et végétation à hauteur variée comme perchoirs (postes de chasse et de chant).



© Marcel Burkhardt

**ALOUETTE DES CHAMPS** *ALAUDE ARVENSIS*

Effectifs nicheurs :	25 000-30 000 couples
Liste rouge CH (2021) :	vulnérable (VU)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	oui
Comportement migrateur :	migrateur à courte distance
Période de nidification :	mi-avril (en plaine) à mi-août

**Exigences en matière d'habitat :**

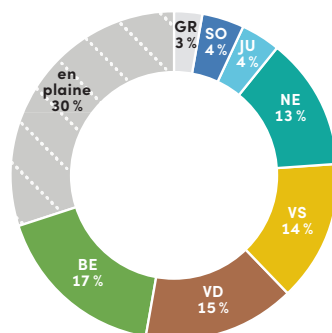
- » De nos jours en Suisse, elle niche principalement dans les zones de grandes cultures (ouest du Plateau, Ajoie JU et Klettgau SH), mais aussi dans les vastes prairies de fauche et pâturages d'estivage.
- » Espèce steppique à l'origine, elle colonise les paysages ouverts et vastes et se tient à l'écart des structures verticales (forêts, agglomérations et lignes électriques aériennes).
- » Elle préfère une végétation relativement basse et clairsemée pour se nourrir et nicher.
- » Les alouettes des champs s'installent de préférence à proximité les unes des autres (attraction sociale) et sont fidèles à leur site de nidification. Il est donc essentiel de préserver les populations existantes.

Mesures de conservation (herbages) :

- » Préserver le caractère ouvert du paysage.
- » Définir des zones prioritaires (pour la conservation de l'espèce) situées à min. 100 m de la forêt.
- » Maintenir ou mettre en place une exploitation agricole extensive avec fauche tardive sur au moins 60 % des herbages de la zone prioritaire. Première coupe à partir du 15 juillet (ZM III-IV).
- » Maintenir ou mettre en place une pâture extensive avec une faible charge en bétail dans les zones d'estivage.
- » Bénéficie d'une exploitation en petites parcelles (0,5-1 ha). Dans de tels habitats, des territoires d'environ 0,8 ha suffisent à l'alouette, ce qui conduit à des densités de population plus élevées.



© Marcel Burkhardt

**ALOUETTE LULU** *LULLULA ARBOREA*

Effectifs nicheurs :	250-300 couples
Liste rouge CH (2021) :	vulnérable (VU)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	oui
Comportement migrateur :	migrateur à courte distance
Période de nidification :	mi-mars à fin juillet

**Exigences en matière d'habitat :**

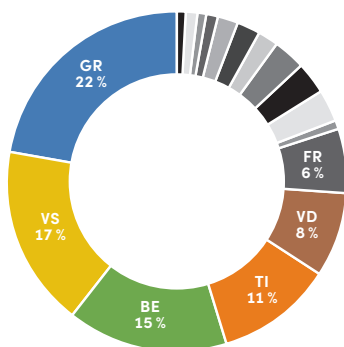
- » En Suisse, elle niche dans les zones buissonnantes, les pâturages maigres et boisés (arc jurassien) et les vignobles (Valais, Randen SH, Genève).
- » Elle colonise de préférence des habitats semi-ouverts, riches en structures, offrant de nombreux perchoirs et souvent une bonne vue panoramique.
- » Elle préfère les milieux ensoleillés avec des zones de sol nu et une végétation rase et clairsemée. Le nid est souvent situé près de touffes d'herbe plus denses.

Mesures de conservation (herbages) :

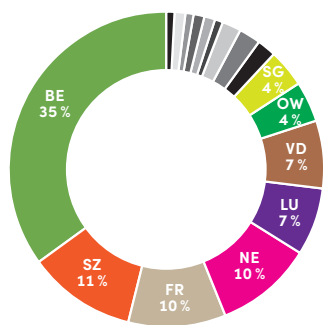
- » Promouvoir des pâturages extensifs, avec des zones de sol nu ou affleurements rocheux.
- » Créer des îlots de rajeunissement dans les pâturages boisés en collaboration avec les services forestiers.
- » Favoriser les buissons et arbres isolés comme perchoirs et postes de chant.
- » Eliminer les bosquets dans les zones trop fermées (freiner le reboisement, max. 15 % de couverture forestière isolée).
- » L'alouette lulu commence à nicher relativement tôt, c'est pourquoi le premier recensement devrait avoir lieu entre fin mars et début avril.



© Marcel Burkhardt



© Marcel Burkhardt

**PIPIT DES ARBRES** *ANTHUS TRIVIALIS*

Effectifs nicheurs :	50 000-70 000 couples
Liste rouge CH (2021) :	potentiellement menacé (NT)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	non
Comportement migrateur :	migrateur au long cours
Période de nidification :	mi-avril à mi-août

**Exigences en matière d'habitat :**

- » Il peuple l'ensemble des Alpes (principalement entre 1300 et 1800 m) ainsi que le Jura.
- » Il niche principalement dans les pâturages et les prairies extensivement exploités, clairsemés de conifères, situés entre l'étage montagnard et l'étage subalpin.
- » Le nid est situé sous des touffes d'herbe dans les zones sèches des herbages riches en structures.

Mesures de conservation :

- » Maintenir ou mettre en place une exploitation agricole extensive avec fauche tardive sur au moins 60 % des herbages de la zone prioritaire. Première coupe à partir du 15 juillet (ZM III-IV).
- » Maintenir ou mettre en place une pâture extensive avec une faible densité de bétail dans les pâturages.
- » Créer des îlots de rajeunissement dans les pâturages boisés en collaboration avec les services forestiers.
- » Favoriser les buissons et arbres isolés comme perchoirs et postes de chant.
- » Éliminer les bosquets dans les zones trop fermées (freiner le reboisement).

PIPIT FARLOUSE *ANTHUS PRATENSIS*

Effectifs nicheurs :	500-800 couples
Liste rouge CH (2021) :	vulnérable (VU)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	non
Comportement migrateur :	migrateur à courte distance
Période de nidification :	début avril à fin juillet

**Exigences en matière d'habitat :**

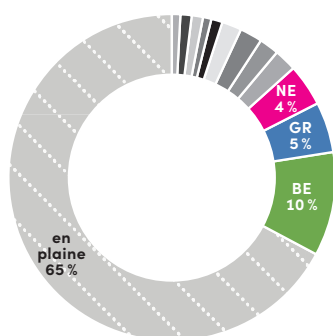
- » En Suisse, il colonise les vastes pâturages maigres d'altitude ainsi que les prairies humides, bas-marais et tourbières du Jura et des Préalpes. Les marais embuissonnés et asséchés sont désertés.
- » Le nid est situé dans une végétation plutôt dense, mais l'espèce a besoin d'espaces ouverts et clairsemés pour chercher sa nourriture.

Mesures de conservation :

- » Préserver les habitats ouverts, humides et extensifs.
- » Définir des zones prioritaires (pour la conservation de l'espèce) situées à min. 100 m de la forêt.
- » Maintenir ou mettre en place une exploitation agricole extensive avec fauche tardive sur au moins 60 % des herbages de la zone prioritaire. Première coupe à partir du 15 juillet (zone de montagne III-IV).
- » Éliminer les ligneux dans les zones trop fermées (max. 5 % de zone boisée).
- » Maintenir les clôtures en bois ou installer des piquets isolés (perchoirs).
- » Maintenir ou mettre en place des prairies maigres pour la recherche de nourriture sur au moins 20 % de la zone prioritaire.
- » Maintenir ou mettre en place une pâture extensive avec une faible densité de bétail dans les pâturages.
- » Favoriser le micro-relief du sol : autoriser les dépressions humides.
- » Les zones herbeuses non fauchées pluriannuelles et les mégaphorbiaies devraient couvrir au moins 10 % de la zone prioritaire. Coupe d'entretien environ tous les 3 ans.



© Marcel Burkhardt

**CAILLE DES BLÉS** *COTURNIX COTURNIX*

Effectifs nicheurs :	500-2000 mâles chanteurs
Liste rouge CH (2021) :	vulnérable (VU)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	non
Comportement migrateur :	migrateur au long cours
Période de nidification :	mai à mi-août

**Exigences en matière d'habitat :**

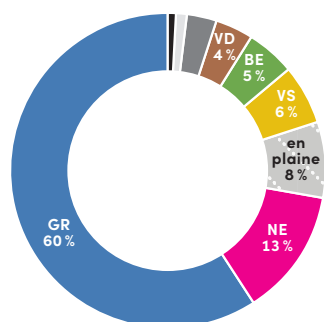
- » De nos jours en Suisse, elle niche principalement dans les zones de grandes cultures (ouest du Plateau, Ajoie JU et Klettgau SH), mais aussi dans les prairies et pâturages subalpins.
- » Espèce steppique à l'origine, elle colonise les vastes paysages ouverts et se tient à l'écart des structures verticales (forêts, agglomérations et lignes électriques aériennes).
- » La caille se caractérise par ses installations opportunistes et inconstantes, à l'origine de ses fluctuations interannuelles prononcées.
- » Le nid est situé dans une végétation plutôt dense, mais l'espèce a besoin d'une végétation clairsemée pour chercher sa nourriture.

Mesures de conservation (herbages) :

- » Maintenir ou mettre en place une exploitation agricole extensive avec fauche tardive sur au moins 60 % des herbages de la zone prioritaire. Première coupe à partir du 15 juillet (ZM III-IV).
- » Créer des structures de mise en réseau, telles que des bandes herbeuses non fauchées et des friches à graminées.



© Marcel Burkhardt

**RÔLE DES GENÊTS** *CREX CREX*

Effectifs nicheurs :	15-40 mâles chanteurs
Liste rouge CH (2021) :	au bord de l'extinction (CR)
Espèce prioritaire pour une conservation ciblée :	oui
Comportement migrateur :	migrateur au long cours
Période de nidification :	mai à mi-août

**Exigences en matière d'habitat :**

- » L'espèce est présente jusqu'à 1900 m (principalement dans le canton des Grisons).
- » Il affectionne les prairies humides à hautes herbes qui lui offrent un bon couvert tout en hébergeant quantité d'insectes, de limaces, de vers et de graines.
- » Le nid est situé dans des herbages riches en structures et offrant un couvert végétal suffisant.

Mesures de conservation (herbages) :

- » Préserver les habitats ouverts, humides et extensifs, en particulier les prairies riches en espèces avec des orties, des reines-des-prés, des berces des prés, etc., ainsi que les prairies à litière (pas de prairies maigres).
- » Maintenir ou mettre en place une mosaïque d'habitats offrant un couvert végétal constant à tout moment (en particulier zones de mégaphorbiaies et fauche échelonnée et tardive des parcelles voisines).
- » Mettre en place une fauche tardive à partir d'août. Faucher à vitesse réduite (au pas), de l'intérieur vers l'extérieur, avec une motofaucheuse.
- » Délimiter des surfaces de protection des nichées aussi grandes que possible (> 1 ha) : www.birdlife.ch/fr/content/programme-de-conservation-du-role-des-genets

Signaler les observations (lieu, coordonnées, date, heure)
d'avril à août à : BirdLife Schweiz: 044 457 70 20
crexcres@birdlife.ch ou sur www.ornitho.ch





LES OISEAUX DES PRAIRIES ONT BESOIN DE ...

- » Prairies et pâturages extensifs avec une mosaïque d'utilisations bien structurée (petites parcelles).
- » Le tarier des prés, l'alouette des champs et le pipit farlouse nichent dans les espaces ouverts et évitent les structures plus élevées. Le pipit des arbres et l'alouette lulu préfèrent quant à eux les paysages semi-ouverts avec des arbres isolés et des buissons.
- » Couverture herbeuse structurée, c'est-à-dire zones à végétation dense, par exemple pour la nidification, et zones ouvertes à végétation clairsemée pour la recherche de nourriture.
- » Sites de nidification sûrs, c'est-à-dire prairies de grande superficie (au moins 15 ha) fauchées tardivement. La proportion de surfaces fauchées tardivement devrait être d'au moins 60 % dans les zones prioritaires pour la conservation des oiseaux des prairies.
- » Offre en nourriture (insectes, arthropodes) abondante pour l'élevage des jeunes. Il convient donc de renoncer à la fertilisation, à l'ensilage, à l'irrigation ou à l'élimination des structures et de laisser en place des structures telles que des bandes herbeuses non fauchées.

Préservation des prairies et pâturages traditionnels grâce à une exploitation extensive (« ni trop, ni trop peu ») : prairies légèrement fertilisées (avec du fumier) et une première fauche tardive, pâturage adapté au site (pâturage permanent avec faible charge en bétail).

IMPRESSUM

Auteurs : Judith Zellweger-Fischer, Claire Lischer, Stephanie Michler

Citation proposée : Zellweger-Fischer, J., C. Lischer & S. Michler (2026): Conservation des nicheurs prairiaux dans les régions de montagne et d'estivage en Suisse. Fiche d'information. Station ornithologique suisse, Sempach.

© Station ornithologique suisse, 2026

La reproduction du texte en citant la source est souhaitée.

Schweizerische Vogelwarte | Seerose 1 | 6204 Sempach | T +41 41 462 97 00 | info@vogelwarte.ch | www.vogelwarte.ch